

N° 2018/021  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 09 avril 2018

Par suite d'une convocation en date du 03 avril 2018, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 09 avril 2018 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

Étaient présents :

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE
M. VOLLE Stéphane	Mme CROUZET Béatrice
M. ALLIER Jérôme	Mme GIGON Christine
M. MARTINS DE FREITAS Éric	Mme COSTE Marie-Claire
M. MONTEIL Bernard	Mme LÉVÊQUE Marie-José
	Mme PRUDHON Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration:

M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. CROS Samuel

M. LECOMTE Marc a donné procuration à Mme PRUDHON Claude

M. PARRA Baltazar a donné procuration à M. JEANNE Jean-Pierre

M. THÉRY Jacques a donné procuration à Mme CROUZET Béatrice

Absente excusée

Mme SERRE Océane.

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme GIGON Christine est élue pour remplir cette fonction.*

DELIBERATION N° 05-09/04/2018  
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Madame CROUZET Béatrice, adjointe au Maire, présente aux élus le dossier de demande de subvention déposé à ce jour. La demande émane de l'Association «Arts et Mémoires de COUX » pour l'organisation sur le territoire de la commune de COUX de la 12° foire de printemps ». Leur demande porte sur une aide à hauteur de 500€, pour un budget prévisionnel de 9450€.

Madame CROUZET Béatrice précise que la commission d'attribution s'est réunie ce même jour et a émis un avis favorable pour ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre :

- **décide** de suivre l'avis de la commission et valide la demande de subvention, d'un montant de 500€ au profit de l'association « Arts et Mémoires de COUX pour l'organisation de la 12° foire de printemps le dimanche 06 mai 2018.
- **Dit** que la somme de 500 € sera mandatée sur le chapitre 65 compte 6574 par une décision modificative prélevant du chapitre 67 compte 678 la somme de 500€.



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre JEANNE.